

18^{ème} TIR DE LA COLLINE 2018

150^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ

STAND DE DUILLIER

Les 4, 5, 6 et 7 octobre 2018

PLAN DE TIR

Concours de Sociétés (CSOC)

Organisation : Société de tir Duillier - Prangins 300 m

Site internet : www.tir-dp.ch

Email :

k.priestnall@bluewin.ch

Duillier, avril 2018

DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET RÈGLES DE TIR

Dans ce plan de tir, le terme " tireurs " englobe les femmes et les hommes.

Chaque tireur qui prend part au 18^{ème} Tir de la Colline 2018 admet les dispositions et prescriptions de ce plan de tir, ainsi que d'éventuelles prescriptions complémentaires affichées dans le stand, à titre de contrat bilatéral.

1. Bases (Etat au 01.01.2018)

- Règles du tir sportif (RTSp) de la FST, annexes incluses.
- Modèle de plan de tir pour l'organisation de Fêtes de tir de la FST.
- Règlement disciplinaire et de recours de la FST.
- Dispositions d'exécution pour le Tir des adolescents
- Dispositions d'exécution pour le droit de participation des ressortissants étrangers aux concours de la FST
- Prescriptions et directives complémentaires, affichées dans le stand de tir.

2. Dates, heures de tir

Dates:

Jeudi 4, vendredi 5, samedi 5 et dimanche 7 octobre 2018.

Heures de tir :

Jeudi et vendredi de 15.00 à 19.00

Samedi de 9.00 à 12.00 et de 13.30 à 18.30

Dimanche de 9.00 à 12.00

3. Heure d'ouverture du bureau

Une demi - heure avant chaque séance de tir.

Attention ! Nous ne délivrerons pas de carnet une demi-heure avant la fin des tirs.

Nous devons impérativement respecter les heures de tir. Merci pour votre compréhension.

4. Place de tir

Stand de Duillier à 300 m : 6 cibles électroniques NO - SE

5. Inscription

Jusqu'au 30 septembre 2018 les passes peuvent être commandées avec paiement simultané, en utilisant les formulaires officiels disponibles à l'adresse ci-dessous ou mieux en utilisant le formulaire informatique prévu à cet effet sur : www.tir-dp.ch

18^{ème} Tir de la Colline 2018

M. Kevin Priestnall

ch du Grand-Pré 2

1163 Etoy

Tél. 079 424 2253

ou par Email : k.priestnall@bluewin.ch

Les sociétés inscrivant des tireurs paient les finances de groupe.

Les tireurs de groupe ont l'obligation de commander leurs passes par l'entremise de leur société.

Les tireurs individuels, dont la société ne participe pas au concours de groupes, ont la possibilité de commander leurs passes d'avance en utilisant les formules prévues à cet effet.

Les commandes complémentaires de passes, de rachats ou de passes doivent être effectuées sur place, pendant la durée du tir.

Les livrets de tir commandés seront délivrés sur place pendant le tir. Les livrets de tirs non délivrés seront décomptés des répartitions ultérieures.

6. Mutations, Inscriptions complémentaires de groupes

Les mutations peuvent être demandées au bureau pendant toute la durée du tir.

Les sociétés qui n'ont pas annoncé un ou plusieurs groupes en même temps que l'annonce de la société peuvent le faire pendant la fête au bureau.

La passe combinée avec le Concours de groupes ne doit avoir été tirée par aucun des tireurs concernés.

7. Livrets de tir

Le prix du livret de tir se monte à Fr 8.-, taxes comprises.

Chaque participant ne peut recevoir qu'un seul livret de tir. Un livret de tir est personnel et intransmissible. Il doit être signé par son titulaire avant le début du tir. .

8. Munitions

Seules les munitions d'ordonnance fournies par les organisateurs peuvent être utilisées.

Le prix des munitions d'ordonnance, contribution de sport et de formation incluses, se monte à:

Cartouche pour fusil GP 11 et GP 90 : 35 centimes

Les douilles restent propriété de la société organisatrice.

9. Classes d'âge et allègements de position

Les participantes et participants tirent dans les catégories suivantes :

Adolescents (U16)	JJ	de 10 à 16 ans	années de naissances 2002 - 2008
Juniors (U20)	J	de 17 à 20 ans	années de naissances 1998 - 2001
Elite	E/S	de 21 à 59 ans	Catégorie ouverte (toutes les années)
Vétérans	V	de 60 à 69 ans	années de naissances 1949 - 1958
Seniors vétérans	SV	dès 70 ans	années de naissances 1948 et avant

Sur demande, les tireurs doivent prouver leur identité en présentant leur licence.

Les adolescents, juniors, vétérans ou seniors vétérans ont droit aux avantages prévus par le plan de tir, pour autant que leur livret porte la mention adéquate. Ils sont seuls responsables de la désignation correcte.

Seuls les handicapés en possession d'une autorisation d'allègement de position établie par la FST pourront tirer en conséquence. Aucun autre certificat médical ou attestation ne sera reconnu.

10. Organisation et règles de tir

Pour toutes les règles de tir, on se rapportera strictement aux Règles techniques de la FST ainsi qu'aux directives affichées dans le stand.

Les réclamations et plaintes concernant le tir et les règles de tir sont liquidées immédiatement par le comité d'organisation.

11. Evaluation des coups

Cibles à marquage électronique : Polytronic TG 3000 conforme aux règles de tir de la FST

12. Distinctions

Un tireur a droit à une carte-couronne (valeur Fr. 12.--) ou prix en nature pour 1 ou 2 résultats de distinction. Pour trois résultats de distinction, le tireur reçoit une carte-couronne de plus grande valeur (Fr. 15.--) ou prix en nature de plus grande valeur

Toutes les distinctions et répartitions immédiates doivent être retirées pendant la durée de la manifestation, sinon elles deviennent caduques. Des prétentions ultérieures ou des demandes de remplacement en cas de perte ne peuvent pas être prises en considération.

13. Proclamation des résultats

Par envoi du palmarès aux responsables de sociétés et groupes, sur notre site internet et, par communication écrite aux tireurs individuels.

En cas d'adresse incomplète ou erronée, les organisateurs déclinent toute responsabilité. Si nécessaire, ils percevront d'éventuels frais supplémentaires.

Les réclamations dûment motivées et accompagnées du livret de tir sont à adresser par écrit au Comité du tir dans les 15 jours suivant la date d'expédition du palmarès. Toute réclamation reçue après les délais n'est plus prise en considération et les résultats indiqués sont définitifs.

14. Assurance

Tous les tireurs et le personnel de l'organisation du 18^{ème} Tir de la Colline 2018 sont assurés contre les accidents auprès de l'USS pour toute la durée du tir.

Les tireurs renoncent à toute prétention dépassant les prestations de l'USS.

15. Dispositions finales

Les infractions aux règlements et prescriptions de la FST ou de ce plan de tir peuvent provoquer l'annulation des résultats, la perte des finances versées, le renvoi du stand et la transmission du cas devant la Commission disciplinaire et de recours de la FST, sous réserve de poursuites pénales.

EXERCICES

Armes	Toutes les armes.
Champ des points	Cible A - 10
Nombre de coups	5 par passe, coup par coup
Nombre de passes	Illimité
Position	Libre, pour toutes les armes
Prix de la passe	Fr. 5.- munitions comprises
Répartition	Aucune
Dispositions spéciales	Une passe peut être interrompue à volonté. Libre passage à toutes les cibles.

COLLINE

Armes	Cat. A : Arme libre et Fusil standard Cat. D/E : Mq., F90, tous les FA 57
Champ des points	Cible A - 10
Nombre de coups	6, coup par coup
Position	Mousqueton et fusil standard: couché bras franc Fusils d'assaut: sur bipied Arme libre: à genou ou debout Les vétérans et SV peuvent tirer avec le mousqueton en position couché appuyé, ou avec le fusil libre en position couché bras franc.

Prix de la passe **Fr. 18.-** munitions comprises

Classement : En deux catégories : Cat. A, Cat. D/E.
Le total des points détermine le rang.
Appui par l'âge du tireur.

Dotation 60 % du produit des passes dans chaque catégorie.

Répartition immédiate	Pts	Cat Sport	Cat Ordonnance
	60	60.-	100.-
	59	30.-	75.-
	58	24.-	50.-
	57	18.-	36.-
	56	12.-	28.-
	55	8.-	20.-
	54		15.-
	53		10.-
	52		5.-

Répartition immédiate pendant la durée du tir seulement
Si le remboursement immédiat n'atteint pas le 60% du produit des passes, la différence jusqu'à 60% sera utilisée pour améliorer la répartition au concours de groupes.

Distinctions Aucune

Compte pour le classement CONCOURS DES VAINQUEURS DE LA FÊTE

ART 150^{ème}

Armes	Cat. A : Arme libre et Fusil standard Cat. D/E : Mq., F90, tous les FA 57																
Champ des points :	Cible A - 100																
Nombre de coups :	5, coup par coup																
Position :	Mousqueton et fusil standard: couché bras franc Fusils d'assaut: sur bipied Arme libre: à genou ou debout Les vétérans et SV peuvent tirer avec le mousqueton en position couché appuyé, ou avec le fusil libre en position couché bras franc.																
Prix de la passe :	Fr. 18.- munitions comprises																
Classement :	En deux catégories : Cat. A, Cat. D/E. Le total des points détermine le rang. Appui par les meilleurs coups, puis par l'âge du tireur.																
Distinctions :	Carte couronne ou prix en nature <table><thead><tr><th></th><th>E/S</th><th>V et J</th><th>SV/JJ</th></tr></thead><tbody><tr><td>Cat. A Arme libre et fusil standard</td><td>440</td><td>430</td><td>425</td></tr><tr><td>Cat. D FA 57/03</td><td>425</td><td>415</td><td>410</td></tr><tr><td>Cat. E Mq., F90 et FA57/02</td><td>415</td><td>405</td><td>400</td></tr></tbody></table>		E/S	V et J	SV/JJ	Cat. A Arme libre et fusil standard	440	430	425	Cat. D FA 57/03	425	415	410	Cat. E Mq., F90 et FA57/02	415	405	400
	E/S	V et J	SV/JJ														
Cat. A Arme libre et fusil standard	440	430	425														
Cat. D FA 57/03	425	415	410														
Cat. E Mq., F90 et FA57/02	415	405	400														
Prix	Dans chaque catégorie : Fr 80.- au 1 ^{er} Fr 60.- au 2 ^{ème} Fr 40.- au 3 ^{ème} Fr 30.- au 4 ^{ème} Fr 20.- au 5 ^{ème} Fr 10.- au 6 ^{ème} - 10 ^{ème}																

Compte pour le classement CONCOURS DES VAINQUEURS DE LA FÊTE

GROUPE

Armes Cat. A : Arme libre et Fusil standard
 Cat. D/E : Mq., F90, tous les FA 57

Champ des points : Cible A - 10

Nombre de coups : 8, 5 coups coup par coup, 3 coups en série

Position : Mousqueton et fusil standard: couché bras franc
 Fusils d'assaut: sur bipied
 Arme libre: à genou ou debout

Les vétérans et SV peuvent tirer avec le mousqueton en position couché appuyé ou avec le fusil libre en position couché bras franc.

Dispositions spéciales: 1. Un tireur ne peut concourir qu'avec un seul groupe.
2. Dans la catégorie A, toutes les armes sont admises.
3. Dans la catégorie D/E, seules les armes d'ordonnance sont admises

Finance de groupe: **Fr. 40.-** par groupe de 5 tireurs
Prix de la passe : **Fr. 18.-** munitions comprises

Répartition : 100% du produit de la finance d'inscription des groupes au 60% des groupes classés. Voir règlement du Concours de Groupes

Classement individuel : En deux catégories : Cat. A, Cat. D/E.
Le total des points détermine le rang.
Appui par l'âge du tireur.

Distinctions : Carte couronne ou prix en nature

	E/S	V et J	SV/JJ
Cat. A arme libre et fusil standard	73	71	70
Cat. D FA 57/03	68	66	65
Cat. E Mq., F 90 et FA57/02	66	64	63

Compte pour le classement CONCOURS DES VAINQUEURS DE LA FÊTE

BENEX

Armes	Cat. A : Arme libre et Fusil standard Cat. D/E : Mq., F90, tous les FA 57																
Champ des points :	Cible A - 10																
Nombre de coups :	8, en 2 séries de 4 coups chacune. Marquage après chaque série. Le meilleur coup de chaque série est marqué à 100 points																
Position :	Mousqueton et fusil standard: couché bras franc Fusils d'assaut: sur bipied Arme libre: à genou ou debout Les vétérans et SV peuvent tirer avec le mousqueton en position couché appuyé, ou avec le fusil libre en position couché bras franc.																
Prix de la passe :	Fr. 18.- munitions comprises																
Classement :	En deux catégories : Cat. A, Cat. D/E. Le total des points détermine le rang. Appui par les meilleurs coups, puis par l'âge du tireur																
Distinctions :	Carte couronne ou prix en nature																
	<table><thead><tr><th></th><th>E/S</th><th>V et J</th><th>SV/JJ</th></tr></thead><tbody><tr><td>Cat. A arme libre et fusil standard</td><td>73</td><td>71</td><td>70</td></tr><tr><td>Cat. D FA 57/03</td><td>68</td><td>66</td><td>65</td></tr><tr><td>Cat. E Mq., F 90 et FA57/02</td><td>66</td><td>64</td><td>63</td></tr></tbody></table>		E/S	V et J	SV/JJ	Cat. A arme libre et fusil standard	73	71	70	Cat. D FA 57/03	68	66	65	Cat. E Mq., F 90 et FA57/02	66	64	63
	E/S	V et J	SV/JJ														
Cat. A arme libre et fusil standard	73	71	70														
Cat. D FA 57/03	68	66	65														
Cat. E Mq., F 90 et FA57/02	66	64	63														

Compte pour le classement CONCOURS DES VAINQUEURS DE LA FÊTE

CONCOURS DE GROUPES

- Armes : Toutes les armes
- Finance de groupe **Fr. 40.00**, par groupe de 5 tireurs.
- Classement Le total des résultats individuels des 5 tireurs détermine le rang.
En cas d'égalité, appui par :
1. Les meilleurs résultats individuels.
2. Les meilleurs coups profonds de tout le groupe.
- Répartition 100% du produit de la finance d'inscription, augmenté de la différence provenant de la cible Colline, au 60% des groupes classés.
- | | |
|---------------|---|
| Catégorie A | Premier prix : Fr. 150.- Dernier prix : Fr. 5.- |
| Catégorie D/E | Premier prix : Fr. 200.- Dernier prix : Fr. 5.- |
- Dispositions spéciales : 1. Un tireur ne peut concourir qu'avec un seul groupe.
2. Dans la catégorie A, toutes les armes sont admises.
3. Dans la catégorie D/E, seules les armes d'ordonnance sont admises.

REGLEMENT DU CONCOURS DE GROUPES

1. DROIT DE PARTICIPATION

- 1.1 Chaque société membre de la FST peut participer à ce concours avec un nombre de groupes illimités
- 1.2 5 tireurs licenciés appartenant à une même société forment un groupe.
- 1.3 Chaque tireur ne peut participer que dans un seul groupe.
- 1.4 Pour les délais d'inscriptions se référer aux " dispositions générales " du tir du Tir Colline 2018.
- 1.5 Pour la finance d'inscription des groupes se référer au " Concours de Groupe ".
- 1.6 Pour les mutations d'un tireur de groupe se référer à l'art. 7 des « dispositions générales ».
- 1.7 Pour les infractions, les prescriptions des DT - F FST sont applicables au concours de groupes.

CLASSEMENT DES VAINQUEURS DE LA FÊTE

Armes	Toutes les armes
Participants	Tous les tireurs du 18 ^{ème} Tir de la Colline peuvent participer à ce concours.
Catégories	Vainqueur du 18 ^{ème} Tir de la Colline Cat. A Vainqueur du 18 ^{ème} Tir de la Colline Cat. D/E
Résultat comptant pour le classement	
	A l'addition des points suivants :
Vainqueur A	Cible
	Colline 100%
	Art 10%
	Groupe 100%
	Bénex 100%
Vainqueur D/E	Cible
	Colline 100%
	Art 10%
	Groupe 100%
	Bénex 100%
Classement	Le classement se fera à 3 chiffres après la virgule En cas d'égalité : l'âge le plus élevé
Prix	Dans chaque catégorie: Fr. 150.- au 1 ^{er} Fr. 100.- au 2 ^{ème} Fr. 80.- au 3 ^{ème}

Passes	Catégorie	Cibles	Coups	Prix	Distinctions	Répartition
Exercice	A D E	A10	5	5.-	Aucune	Aucune
ART 150ème	A (FS/AL) D (F57/03) E (Mq, F90, F57/02)	A100	5	18.-	440/430/425 425/415/410 415/405/400	
GROUPE	A (FS/AL) D (F57/03) E (Mq, F90, F57/02)	A10	8 (5 et 1X3)	18.-	73/71/70 68/66/65 66/64/63	Aucune
COLLINE	A (FS/AL) D (F57/03) E (Mq, F90, F57/02)	A10	6	18.-	Aucune	60%
BENEX	A (FS/AL) D (F57/03) E (Mq, F90, F57/02)	A10	8 (2X4)	18.-	73/71/70 68/66/65 66/64/63	Aucune
Groupes	A D/E			40.-		100%

Duillier, le 3 avril 2018

Pour la société de tir DUILLIER-PRANGINS :

Le président du CO: Jean-Claude Gavillet

Le secrétaire: Kevin Priestnall

Approbation du plan du Tir de la Colline 2018

Pour la SVC : M. Alfred Tissot

Date et signature : 3 avril 2018